



**PRESENTS** : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

**EXCUSE** : M. MEYLEU Jacques

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

***EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 05 ET 06.10.2019***

**FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS**

**DISCIPLINE**

DEPARTEMENTAL 1

N°50812.1 FAUX - PRIGONRIEUX 2

N°50815.1 PAYS DE MONTAIGNE - PAYS BEAUMONTOIS

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50943.1 NEUVIC ST LEON - DOUZILLACOISE LUDOVICIENNE

N°50945.1 RIBERAC 2 - LA FORCE

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°51009.1 JUMILHAC - HAUTEFORT

N°51011.1 PERIGORD VERT - PERIGUEUX AS

N°51012.1 EXCIDEUIL ST MEDARD - MONTIGNAC 2

N°51014.1 NONTRON ST PARDOUX 2 - THIVIERS 2

Poule B N°51076.1 FAUX 2 - COURS DE PILE

Poule C N°51145.1 GRIGNOLS VILLAMBLARD - MONBAZILLAC SIGOULES

Poule D N°51209.1 LA CHAPELLE FAUCHER - AGONAC

N°51211.1 ST PIERRE DE CHIGNAC - ST PAUL LIZONNE

DEPARTEMENTAL 4 BRASSAGE

Poule C N°50529.1 MARQUAY TAMNIES 2 - PLAZAC

N°50530.1 VILLAC - CONDAT 2

Poule F N°50611.1 STE ALVERE 2 - MONBAZILLAC SIGOULES 2

Poule K N°50752.1 PERIGUEUX FOOT 2 - ST GERMAIN CHANTERAC

**STATUTS ET REGLEMENTS**

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°51076.1 FAUX 2 - COURS DE PILE

**FEUILLES DE MATCHS NON CONFORMES OU INCOMPLETES**

DEPARTEMENTALE 4 BRASSAGE

Poule D N°50585.1 COLY

N°50586.1 SARLAT PORTUGAIS

Poule F N°50614.1 VERGT 2

Poule J N°50723.1 COURSAC

Poule K N°50751.1 BASSIMILHAC 3



**FEUILLE DE MATCH ENVOI TARDIF OU LETTRE TAXEE**

DEPARTEMENTAL 1

N°50816.1 SARLAT MARCILLAC 2

**NON SAISIE INTERNET**

CRITERIUM SENIORS A 8

1<sup>ère</sup> infraction : Débiter le club de 8 € : GENIS SALAGNAC

**FORFAIT D'UNE JOURNEE**

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'1 point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4 BRASSAGE

Poule A N°50473.1 JAVERLHAC 2

CRITERIUM SENIORS A 8

Poule C N°51910.1 E. CALES LALINDE 2

Poule D N°51927.1 PERIGUEUX AS 2

**FORFAIT GENERAL**

Nous vous prions de bien vouloir noter que l'équipe d'EXCIDEUIL ST MEDARD qui disputait le championnat FEMININES A 8 BRASSAGE Poule A a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

Nous vous prions de bien vouloir noter que l'équipe de CONDAT qui disputait le championnat U14F-U17F A 8 Poule A a déclaré forfait général. En conséquence, les matchs que cette équipe devait disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 40 €.